ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 112756

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la déclaration adoptée par les États membres de l'ONU pour combattre le sida dans les pays pauvres. Il souhaiterait connaître les actions menées par la France dans ce domaine.

Texte de la réponse

Depuis la première session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies sur le VIH-sida (New-York, 25 au 27 juin 2001), les États membres des Nations unies ont adopté une déclaration d'engagement sur le VIH-sida, visant àréaliser l'objectif 6 du millénaire pour le développement (combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies). En 2006, la déclaration politique sur le VIH-sida (A/RES/60/262), a permis de fixer comme objectif l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à la prise en charge en matière de VIH d'ici 2015. Dans ce contexte, la réunion de haut niveau sur le VIH-sida de l'assemblée générale des Nations unies de juin 2011 a revêtu une double importance. Elle intervient au 30e anniversaire de la découverte du virus et au 10e anniversaire de la déclaration d'engagement sur le VIH-sida. La déclaration adoptée en 2011 constitue un progrès notable par rapport à celles de 2001 et 2006, en particulier dans le domaine de la prévention et de la reconnaissance des populations vulnérables - à savoir les jeunes adolescentes, les homosexuels, les usagers de drogues injectables, les travailleurs du sexe, les migrants en situation précaire, les prisonniers. La réunion a également permis de faire le point sur les progrès réalisés depuis dix ans dans la lutte contre le VIH-sida. L'épidémie a été stabilisée dans de nombreux pays, y compris les plus affectés à l'origine (Afrique du Sud, Éthiopie, Zimbabwe) et l'accès aux traitements multiplié par vingt depuis 2001. Par ailleurs, les États membres ont reconnu le rôle majeur joué par le programme commun des Nations unies sur le VIH-sida (Onusida) dans la lutte contre la pandémie. La France peut être considérée comme un pays pionnier dans la lutte contre le VIH-sida. Elle est à l'origine de la découverte du virus, de la création des principales institutions internationales qui financent la lutte contre le VIH-sida (Fonds mondial, UNITAID) et a très tôt soutenu le principe de l'accès universel aux traitements. Aujourd'hui, la lutte contre le VIH-sida représente une de ses priorités en santé internationale, avec une contribution financière parmi les plus importantes au monde : 45 Meuros par an d'aide bilatérale et près de 300 Meuros par an en multilatéral, via le Fonds mondial et le mécanisme de financement innovant UNITAID. La France est également à l'origine d'initiatives prometteuses, telles que le « Patent pool » permettant de mettre en commun les brevets de médicaments sur une base volontaire, en vue de faciliter l'accès aux traitements. Depuis 2003, la France a nommé un ambassadeur chargé de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles. Enfin, la France a toujours défendu les droits des personnes vivant avec la maladie, mais également des groupes à risque ou vulnérables : homosexuels, transgenres, migrants, femmes. De plus, la France a été à l'origine de la déclaration universelle sur la dépénalisation de l'homosexualité portée par la France à l'AGNU en 2008 et soutenue par plus de soixante pays.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE112756

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112756
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6813
Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10535